

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un juin à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD et Mmes Nadine GOHARD, Catherine LANEN, Liliane BAYANO, Hélène CÔME et Sandrine JOURNE.

Madame Laurence VAUVERT donne pouvoir à Monsieur Rémi LUCET.

Madame Marie GARCIA donne pouvoir à Madame Nadine GOHARD.

Monsieur Daniel BOSSE donne pouvoir à Didier BRILLANT.

Était absent : M. Jason REGNIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2018

Après des modifications de forme, le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Convention médecine préventive du CIG

Il s'agit de permettre à M. le maire de signer une convention avec le CIG relative à la médecine préventive des agents communaux.

Nouveau tarif de vacation d'un médecin : 62€ - majoré : 76€

Nouveau tarif de vacation d'un infirmier : 36€ - majoré : 46€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Convention d'adhésion pour la médiation préalable obligatoire avec le CIG

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de lui permettre de signer une convention avec le CIG relative à la mission de médiation préalable obligatoire.

Pour limiter le recours à des voies exclusivement juridictionnelles, la Loi permet aux employeurs de la Fonction Publique Territoriale de privilégier la solution d'une médiation en cas de litige avec un agent.

L'expérimentation d'une « médiation préalable obligatoire » est confiée aux centres de gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Accord pour le lancement d'un service public de location de bicyclettes en IdF

Il s'agit d'adopter une délibération de position sur le lancement d'un service public de location de bicyclettes sur le territoire de l'Ile-de-France, porté par le STIF (syndicat des Transports d'IdF).

La mise en place n'entraînera aucun frais pour la commune, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et le STIF.

Objectif fixé à une mise en œuvre du service à l'automne 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au lancement d'un service public de location de bicyclettes.

5. Répartition du bilan de clôture du SIPTG entre ses communes membres

Monsieur le maire explique qu'il s'agit une nouvelle fois de délibérer pour la répartition du bilan de clôture du SIPTG entre ses communes membres (Plaisir et Thiverval-Grignon)

Excédent de fonctionnement : 117 095,76€

Excédent d'investissement : 60 128,58€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2ème classe

Il s'agit de créer un poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe et de supprimer un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe, dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Redevance RODPP gaz

Il s'agit d'adopter une délibération pour permettre à la commune de percevoir la redevance due par GRDF pour l'occupation provisoire du domaine public, calculée à partir des chantiers de distribution de gaz réalisés au cours de l'exercice 2017.

Le montant pour 2018 est de 155,02€ et correspond à 430 mètres de canalisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

8. Présentation du rapport 2017 sur l'eau

Madame Catherine LANEN présente le rapport 2017 sur l'eau et informe le conseil de sa présence au séminaire de la Plaine de Versailles.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Michel BUXERAUD demande si le projet de vente de la crèche a progressé.
Monsieur le maire répond qu'il n'a pas encore eu de nouvelle mais que LPCR travaille sur le sujet avec les banques.

Madame Hélène CÔME annonce qu'elle travaille sur le projet de « compost ».

Madame Sandrine JOURNÉ dit que certains habitants de Folleville commencent à se garer sur les trottoirs.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande si le portique à l'entrée de Folleville sera réinstallé.
Monsieur le maire répond que non.

Monsieur Didier BRILLAND demande si l'agent communal des services techniques partant en retraite, sera remplacé.
Monsieur le maire répond qu'il est bien prévu de le remplacer mais que, pour l'instant, nous n'avons pas reçu de candidat.

Monsieur Laurent MEULENYSER aborde le sujet de la traversée de la RD119 au niveau de Folleville et s'interroge sur la possibilité de négocier avec l'AGROPARISTECH l'utilisation du tunnel.

Monsieur le maire répond qu'il a déjà formulé cette demande, sans succès mais qu'il va la renouveler.

Il explique que notre conseillère départementale, Madame KOLLMANNSBERGER, a demandé au Département de se préoccuper de ce problème de sortie de Folleville.

Monsieur Laurent MEULENYSER demande s'il est possible de réfléchir au mode de tarification de l'étude scolaire. Un groupe de travail sera mis en place à la rentrée pour revoir toutes les participations financières des familles sur la base du « revenu fiscal de référence » de l'imposition fiscale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04
Prochain conseil municipal prévu le jeudi 20 septembre 2018